



# Conseil d'établissement du lycée Jean Renoir

Jeudi 18/11/2021 – 18h00 à Giesing





# Ordre du jour

## **1. Installation du Conseil et de ses instances pour l'année 2021-2022 - (Titulaires en présentiel + suppléants en distanciel)**

- A. Conseil d'Établissement
- B. Conseil d'école
- C. Conseil du 2nd degré
- D. Conseil de la vie collégienne (CVC)
- E. Conseil de la vie lycéenne (CVL)
- F. Conseil de discipline
- G. Commission hygiène et sécurité de la communauté scolaire
- H. Commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels
- I. Cellule de formation continue
- J. Conseil pédagogique
- K. Conseil école-collège
- L. Conseil des maîtres
- M. Conseil des maîtres de cycle
- N. Conseil école collège
- O. La commission éducative

### **Autres instances relatives au LJR**

- P. Comité de pilotage du projet d'établissement
- Q. Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- R. Comité de suivi des élèves à besoins particuliers
- S. Caisse de solidarité



# Ordre du jour

## Désignation du secrétaire adjoint de séance en présence des titulaires uniquement

2. **Approbation du procès-verbal du C.E. du mardi 5 octobre 2021**
3. **Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement**
4. **Vie de l'établissement / Finances**
  - a) Présentation des tarifs scolaires 2022-2023
  - b) Présentation du Budget 2022
  - c) Tableau des voyages et des sorties scolaires
  - d) Don du Förderverein au LJR
5. **Vie de l'établissement / Pédagogie**
  - a) Convention d'échange scolaire entre le LJR et le lycée de Valence (Espagne)
  - b) Modification (potentielle) du calendrier scolaire 2021-2022
6. **Vie de l'établissement / Informations diverses**
  - a) Certification Umweltschule
  - b) Entrée du LJR dans le réseau PASCH
  - c) Actions orientation au secondaire
  - d) Bilan de la mission AEFE des jeudi 21 et vendredi 22 octobre 2021
  - e) Visite du député Frédéric PETIT de mardi 16 novembre 2021
7. **Questions diverses**
  - a) Personnels
  - b) Parents
  - c) Elèves



## Vote de l'ordre du jour

### Désignation du secrétaire adjoint de séance

### 2. Approbation du procès-verbal du C.E. du mardi 05/10/2021

Lien vers le PV du 05/10/2021 : [CLIQUEZ ICI](#)

### 3. Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement

Lien vers le règlement intérieur : [CLIQUEZ ICI](#)

Pour vote

Pour vote

Pour vote



Munich  
Lycée Jean Renoir

#### ARTICLE 1

Le règlement intérieur est l'ensemble des règles admises qui favorise le dialogue, régit la vie démocratique, précise les conditions dans lesquelles sont prises les décisions, organise les travaux en vue d'obtenir une efficacité maximale.

#### ARTICLE 2

Le Conseil d'établissement se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative du Chef d'Établissement. Il peut se réunir en séance extraordinaire à la demande du Chef de poste diplomatique ou de son représentant, du Chef d'Établissement ou de la moitié au moins de ses membres ayant droit de vote, sur un ordre du jour précis.

#### ARTICLE 3

Le Chef d'Établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie aux titulaires par courriel : les convocations, le projet d'ordre du jour, les documents préparatoires au moins huit jours francs à l'avance. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à un jour. Les documents seront remis en mains propres aux élèves. Toutes questions ne figurant pas au projet initial d'ordre du jour doivent être portées à la connaissance du Chef d'Établissement au moins 72 heures avant la date de la réunion.

#### ARTICLE 4.1 : CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EN PRÉSENTIEL

Le Conseil d'établissement ne peut siéger valablement que si le nombre de membres présents en début de séance est supérieur à la moitié des membres ayant droit de vote composant le Conseil. Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil d'établissement est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de cinq jours et maximum de huit jours ; il siège alors valablement quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

#### ARTICLE 4.2 : CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EN DISTANCIEL

Lorsque la situation l'impose, les réunions du conseil d'établissement peuvent être tenues par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Dans ce cas, les membres participant à la réunion par ces moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

#### ARTICLE 5

L'ordre du jour, établi par le Chef d'Établissement après inscription des questions ayant fait l'objet d'une demande préalable au moins 72 heures avant la date de la réunion et adopté en début de séance. Le conseil d'établissement est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement. Il ne saurait se substituer à la direction de l'Agence dans les domaines qui lui sont propres. Selon les sujets traités et conformément à la circulaire n°1033 du 01/07/21, le Conseil d'établissement adopte des dispositions ou émet un avis par un vote.

#### ARTICLE 6

À chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance, membre de l'administration, et d'un secrétaire adjoint. Ce dernier est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves. Le procès-verbal, établi sous la responsabilité du chef d'établissement, est transmis aux membres du conseil, à l'AEFE et aux entités dont relève éventuellement l'établissement. Il est adopté à l'ouverture de la séance suivante en intégrant, le cas échéant, les éventuelles rectifications ou modifications.

Il est affiché dans les locaux de l'établissement pour une durée de quatre mois et sur le site internet. Les membres de la communauté éducative sont informés de la mise à disposition des procès-verbaux.



### 3. Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement

#### ARTICLE 7

Les débats et délibérations du Conseil d'établissement sont organisés dans une réunion de 3h au plus. Passé le temps de 2,5h, il est demandé une prolongation de 30 min qui peut être refusée par la majorité des membres. Dans ce cas ou si à l'issue du temps complémentaire les débats et délibérations ne sont pas terminés, l'assemblée sera interrogée sur les points de l'ordre du jour à reporter au prochain Conseil d'établissement. Si besoin, un Conseil d'établissement extraordinaire est organisé dans les 8 jours.

#### ARTICLE 8

Les membres du Conseil d'établissement sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes et aux cas individuels.

#### ARTICLE 9.1 : VOTES EN PRÉSENTIEL

Pour des questions de procédure, les votes ont lieu à main levée, mais le vote à bulletin secret est de droit et sera mis en place à la demande d'un des membres du Conseil. En cas de partage des voix, la décision revient au Président du Conseil d'établissement.

#### ARTICLE 9.2 : VOTES EN DISTANCIEL

Le registre des présences mentionne la participation par visioconférence ou par téléconférence des membres du conseil. Le président de séance émerge le registre de présence au nom des personnes qui participent à la séance du conseil d'établissement par visioconférence ou par téléconférence. Le président de séance comptabilise les voix des membres délibérant au moyen d'un sondage réalisé en séance lors de la téléconférence ou de la visioconférence.

#### ARTICLE 10

Départ/arrivée en cours de séance : les membres du Conseil qui quittent/arrivent en cours de séance sont considérés comme absents/présents lors des votes ultérieurs. Le nombre de votants est alors réduit/augmenté d'autant.

#### ARTICLE 11

Le président doit assurer le bon ordre du déroulement des séances. Il doit en particulier veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité politique. Les interruptions de séances sont accordées par le président, qui en fixe la durée, sur demande de n'importe quel membre du CE. En cas de trouble manifeste, le président pourra suspendre la séance et poursuivre l'ordre du jour lors d'une réunion ultérieure du CE.

#### ARTICLE 12

Les séances du Conseil d'établissement ne sont pas publiques. Le Chef d'Établissement, peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraît utile.

#### ARTICLE 13

En début d'année, les membres titulaires et suppléants reçoivent un exemplaire du règlement intérieur du Conseil d'établissement ainsi que la liste des membres du Conseil avec leur fonction.

#### ARTICLE 14

Ce présent règlement intérieur est modifiable au début de chaque année, à la demande de la majorité, ou au cours de l'année scolaire, à la demande des deux tiers de ses membres.



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### a) Présentation des tarifs 2022-2023

[Pour vote](#)

### Synthèse des différents tarifs pour l'année 2022-2023

#### Droit de première inscription

Pour la rentrée 2022-2023, ils sont fixés à 630 € par enfant sont exigibles une fois lors de l'inscription. Ces droits sont définitivement acquis à l'établissement et ne peuvent en aucun cas être remboursés

#### Droits de scolarité : Tarifs maternelle

Formule	Tarif annuel
Tranche moyenne jusqu'à 13h00 (tarif 4-5 heures)	4 753,00€
Tranche moyenne jusqu'à 14h00 (tarif 5-6 heures)	5 228,00€
Tranche moyenne jusqu'à 15h00 (tarif 6-7 heures)	5 752,00€
Tranche moyenne jusqu'à 16h00 (tarif 7-8 heures)	6 274,00€
Tranche moyenne jusqu'à 17h00 (tarif 8-9 heures)	6 797,00€

#### Droits de scolarité : Tarifs autres niveaux

Niveau	Tarif annuel
Elémentaire	4 257,00 €
Collège	5 994,00 €
Lycée	6 266,00 €

#### Droits d'examen

Examen	Tarif
Diplôme national du brevet (élèves de 3 <sup>e</sup> )	30,00 €
Epreuves anticipées du baccalauréat (élèves de 1 <sup>re</sup> )	134,00 €
Baccalauréat (élèves de Tle)	268,00 €

#### Restauration de l'école maternelle

Formule	Tarif annuel
1 jour	206,00 €
2 jours	393,00 €
3 jours	563,00 €
4 jours	713,00 €
5 jours	892,00 €

#### Restauration de l'école élémentaire

Formule	Tarif annuel
Du lundi au jeudi (lunchbox le vendredi)	713,00 €
Du lundi au vendredi	892,00 €

#### Etudes surveillées de l'école élémentaire

Formule	Tarif annuel
Du lundi au jeudi de 14h05 à 16h00	1 060,00 €
Du lundi au vendredi de 14h05 à 16h00	1 325,00 €
Du lundi au jeudi de 14h05 à 17h00	1 247,00 €
Du lundi au vendredi de 14h05 à 17h00	1 558,00 €

#### Ramassage scolaire de l'école élémentaire

Formule	Tarif annuel
Transport aller-retour (2 trajets/jour)	490,00 €
Transport aller ou retour (1 trajet/jour)	290,00 €

#### Frais postaux (relances amiables ou contentieuses, envoi demandé, etc)

Tarifs	Tarif annuel
Frais de courrier simple	5,00 €
Frais de courrier en recommandé avec ou sans AR	7,50 €

Pour retrouver le règlement financier dans son intégralité, [CLIQUEZ ICI](#)



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### b) Présentation du budget 2022

Pour vote

### NOTE D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 LYCEE JEAN RENOIR

Les principes généraux suivants de l'élaboration du budget prévisionnel sont définis par la direction de l'AEFE (instruction relative à la préparation du budget initial 2022 des EGD du 27/09/2021).

Cette note rappelle la révision intervenue concernant les flux croisés entre les services centraux et les EGD, hors SACD, et leur remplacement par des flux de trésorerie.

Cette évolution répond à une demande formulée par la Cour des comptes et met fin à une pratique dérogatoire au décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (dit «décret GBCP»). Cette pratique avait pour conséquence d'augmenter indûment les masses budgétaires au budget

Parmi eux, les flux ascendants des EGD vers la centrale étaient jusqu'ici imputés en dépenses sur la sous-destination RES22 « Participation au réseau ». Ils deviennent de simples flux de trésorerie.

Les 7 flux en question concernent :

- La participation à la rémunération des résidents (ex RES 221)
- La participation aux remboursements des HS et indemnités (ex RES 222)
- La participation financière complémentaire (ex RES 223)
- La participation aux projets immobiliers (ex RES 224)
- La participation à la dématérialisation des examens (ex RES 227) - qui devra obligatoirement s'opérer depuis le budget principal de l'établissement (et non depuis le SACD Mutualisation)

Les autres participations (ex RES 228) n'étant désormais plus d'ordre budgétaire, ces flux cessent à compter du présent budget d'impacter le résultat et le fonds de roulement de l'établissement. Ils continuent néanmoins à peser sur votre niveau de trésorerie

Les « Bourses scolaires, aide à la scolarité » (ex RES 211) font l'objet du même traitement, bien qu'il ne s'agisse pas d'un flux croisé entre les services centraux et les EGD.

En recettes les flux descendants (subventions décharges syndicales, déconcentration des voyages...) sont également comptabilisés selon le même procédé.

Le taux de la participation financière complémentaire (assise sur le montant des droits de scolarité) est de 6%.

Le taux de participation à la rémunération des résidents est de 54 %.

L'établissement est pourvu de 43 supports de résidents. Le plafond d'emplois est de 144 ETP pour les recrutés locaux (mutualisation et établissements rattachés compris).

Pour information, utilisation du plafond d'emploi des établissements rattachés et SACD

Somme de PE2 Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes 2021/2022
<b>Ecole de Stuttgart</b>	<b>1,72</b>
Enseignement primaire	1,72
<b>Ecole Franco-Allemande de Fribourg</b>	<b>3,25</b>
Enseignement primaire	3,25
(vide)	0,00
<b>Lycée Franco-Allemand de Fribourg</b>	<b>12,18</b>
Administratif Vie scolaire et Santé	1,00
Enseignement secondaire	11,18
<b>Lycée Franco-Allemand de Saarbrücken</b>	<b>14,86</b>
Administratif Vie scolaire et Santé	0,50
Enseignement secondaire	14,36
(vide)	0,00
<b>Total général</b>	<b>32,01</b>



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### b) Présentation du budget 2022



Le budget a été construit en tenant compte de ces orientations et sur la base des hypothèses suivantes (les décisions concernant les tarifs et les rémunérations sont arrêtées par le directeur de l'Agence) :

- Augmentation des droits de scolarité de **4,06%** tout niveau confondu à compter du 01/09/2022 avec un maintien des effectifs prévisionnels à la rentrée 2022 soit 1316 élèves.
- Ajustement des droits de 1<sup>ère</sup> inscription à **630 €** (sera pris en compte en BR1-2022).
- Variation cohérente des tarifs des services annexes : Restauration et études surveillées.
- Statu quo des salaires des personnels recrutés locaux (hors grilles indexées sur le TVL et hors GVT) pour l'année civile 2022.

Sur cette base, les autorisations budgétaires 2022 du Lycée Jean Renoir de Munich (budget 1 et 2) sont établies en dépenses à 12.930.000,00 € et en recettes à 12.288.718,00 € avec donc un solde budgétaire de -641.282,00 €.

#### Effectifs prévisionnels (pour le calcul du budget)

Niveau	Rentrée 2018	Rentrée 2019	Rentrée 2020	Rentrée 2021	Rentrée 2022
1-Maternelle	217	193	205	194	173
2-Elémentaire	565	560	551	529	483
3-Collège	430	421	406	404	352
4-Lycée	290	295	310	310	308
<b>Total</b>	<b>1502</b>	<b>1469</b>	<b>1472</b>	<b>1437</b>	<b>1316</b>

#### Droits de première inscription et droits de scolarité

Les droits de première inscription sont à acquitter lors de la première inscription de l'enfant dans un établissement en gestion directe de l'AEFE. Il est proposé de fixer ces droits à 630 € à compter de la rentrée 2022. Le montant prévisionnel des recettes de droits de première inscription 2022 est estimé à 88.500 €.

Niveau/Année	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	Evolution / année précédente	Taux moyen sur 4 ans
1-Maternelle			4 331,82€	4 548,00€	4 753,00€	4,5%	
	4 553,00 €	4 717,00 €	4 765,00 €	5 003,00€	5 228,00€	4,5%	<b>3,52%</b>
			5 241,50€	5 504,00€	5 752,00€	4,5%	
			5 718,00€	6 004,00€	6 274,00€	4,5%	
			6 194,50€	6 504,00€	6 797,00€	4,5%	
2-Elémentaire	4 093,00 €	4 257,00 €	4 257,00 €	4 257,00 €	4 257,00€	0,0%	<b>0,99%</b>
3-Collège	5 328,00 €	5 355,00 €	5 463,00 €	5 736,00 €	5 994,00 €	4,5%	<b>2,99%</b>
4-Lycée	5 542,00 €	5 570,00 €	5 710,00 €	5 996,00 €	6 266,00 €	4,5%	<b>3,12%</b>

Sur la base des effectifs de la rentrée 2021, les recettes prévisionnelles de droits de scolarité pour l'exercice 2022 sont estimées à **7 057 160,85 €**.



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### b) Présentation du budget 2022

Pour vote

#### Les droits d'examen, les tarifs restent inchangés

Niveau/Prestation	2021/22	2022/23	Evolution
Droits examen brevet	30,00 €	30,00 €	0,00%
Droits examen 1ères	134,00 €	134,00 €	0,00%
Droits examen terminales	268,00 €	268,00 €	0,00%

#### Restauration scolaire

Niveau/Prestation	2021/22	2022/23	Evolution
<b>Maternelle seulement</b>			
Restauration 1 jour	197,00€	206,00€	4,57%
Restauration 2 jours	376,00€	393,00€	4,52%
Restauration 3 jours	538,00€	563,00€	4,65%
<b>Maternelle et primaire</b>			
Restauration 4 jours	682,00 €	713,00 €	4,55%
Restauration 5 jours	853,00 €	892,00 €	4,57%

#### Etudes surveillées

Niveau/Prestation	2021/22	2022/23	Evolution
<b>2-Elémentaire</b>			
Etudes surveillées 16h 4J	1 014,00 €	1 060,00 €	4,54%
Etudes surveillées 16h 5J	1 268,00 €	1 325,00 €	4,50%
Etudes surveillées 17h 4J	1 193,00 €	1 247,00 €	4,53%
Etudes surveillées 17h 5J	1 491,00 €	1 558,00 €	4,49%

#### Garderie

Il n'existe plus de garderie depuis la rentrée 2020 mais cinq tarifs de droits de scolarité incluant les services de l'après-midi. La progression tarifaire imposée par la ville de Munich évolue au même rythme que les droits de scolarité de la maternelle. Ces tarifs comprennent la présence éventuelle des enfants pendant les périodes d'ouverture des petites vacances

#### Transports scolaires

Niveau/Prestation	2020/21	2021/22	Evolution
<b>2-Elémentaire</b>			
Transports scolaires (A)	290,00 €	290,00 €	0,00%
Transports scolaires (AR)	490,00 €	490,00 €	0,00%

Les effectifs inscrits à ce service ont été stabilisés mais restent à un niveau faible au-dessous duquel la pertinence de son maintien sera posée pour l'établissement du budget 2023. S'il fallait le maintenir, il conviendrait alors d'étudier avec attention la piste du coût zéro pour l'établissement.

## 4. Vie de l'établissement / Finances

### b) Présentation du budget 2022

Pour vote

#### Prévision des recettes

Le total général des recettes prévisionnel s'élève à 12 288 718,00 € au budget prévisionnel 2022 (vs 12.962.604,98€ au budget initial 2021), essentiellement en raison de la baisse des effectifs et de la diminution corrélative des subventions versées au titre du Kindergarten. La réforme des flux internes impacte également le montant des recettes budgétaires attendues.

Budget 1 uniquement	REC Budgetées
<i>(Vide)</i>	<b>11 569 078,00</b>
R_EGD_SCOLARITE / FRAIS DE SCOLARITE	7 057 160,00
R_EGD_DEMI-PENSION / FRAIS DE DEMI-PENSION	556 677,00
R_EGD_DRTS-INSCRIPT / DROITS D INSCRIPTION	178 920,00
R_EGD_DROITS-EXAMEN / DROITS D EXAMEN	40 194,00
R_EGD_PRDTS-SERVICE / PRODUITS DES SERVICES	78 100,00
R_EGD_AUTRES-PRDTS / AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES	380 027,00
R_EGD_SUB-PUBLIQUES / SUBVENTIONS PUBLIQUES	3 278 000,00*
<b>Totaux</b>	<b>11 569 078,00</b>

#### NB. Hors Recettes SACD de 719.640,00€

\* Le montant des subventions publiques locales versées annuellement sera réajusté au réel en BR1 ou dès notification du montant définitif attribué.

#### Prévision des dépenses

Le total général des dépenses prévisionnelles s'élève à 12.930.000,00€ (vs 11 179 670,00 € en 2021)

	CP 2021	CP2022	Différence
<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 871 170,00 €	3 436 000,00 €	564 830,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	310 000,00 €	876 500,00 €	566 500,00 €
<b>PERSONNEL</b>	7 998 500,00 €	8 617 500,00 €	619 000,00 €

Le tableau ci-dessus reprend l'évolution prévisionnelle des dépenses au regard de 2021.

L'augmentation importante de la part des investissements est en lien avec le lancement prévu des travaux de rénovation du gymnase de Giesing (fin de la phase d'étude et lancement des travaux à partir de la rentrée 2022) et la mise en œuvre du SPSI.

La variation des dépenses de personnels (+7,74%) correspond au glissement vieillesse technicité (GVT) ainsi qu'à l'augmentation du plafond d'emploi (138 à 144 ETP alloués à la rentrée 2021).

La variation des dépenses de fonctionnement correspond notamment à l'exécution du rattrapage de travaux de maintenance courante et la mise en œuvre prévue des objectifs du projet d'établissement.

Pour retrouver l'ensemble du détail des dépenses par destination pour l'exercice budgétaire 2022, [CLIQUEZ ICI](#)



## 4. Vie de l'établissement / Finances

Pour vote

### b) Présentation du budget 2022

#### Part des établissements rattachés dans le budget de l'établissement

Les établissements binationaux présents en Allemagne sont administrativement et financièrement rattachés au lycée Jean Renoir de Munich.

A ce titre, le lycée franco-allemand de Hambourg sera rattaché à notre établissement à compter de l'exercice 2022. Il est à noter que les PDL du lycée de Hambourg sont rattachés directement au Land de Hambourg, une première ligne de « crédit de fonctionnement » est ouverte pour ce nouvel EGD ainsi qu'une seconde en « personnel » pour le cas des résidents à recrutement différé.

	AE Budgetées	CP Budgetés
	<b>1 840 500,00</b>	<b>1 840 500,00</b>
<b>025005 / Ecole élémentaire franco-allemande Fribourg-en-Brisgau</b>	<b>49 500,00</b>	<b>49 500,00</b>
<b>DEPENSES / Dépenses</b>	<b>49 500,00</b>	<b>49 500,00</b>
PERS / Personnel	47 500,00	47 500,00
FONC / Fonctionnement	2 000,00	2 000,00
<b>025006 / Lycée franco allemand Fribourg-en-Brisgau</b>	<b>727 000,00</b>	<b>727 000,00</b>
<b>DEPENSES / Dépenses</b>	<b>727 000,00</b>	<b>727 000,00</b>
PERS / Personnel	720 000,00	720 000,00
FONC / Fonctionnement	7 000,00	7 000,00
<b>025010 / Lycée franco-allemand Sarrebrück</b>	<b>847 000,00</b>	<b>847 000,00</b>
<b>DEPENSES / Dépenses</b>	<b>847 000,00</b>	<b>847 000,00</b>
PERS / Personnel	840 000,00	840 000,00
FONC / Fonctionnement	7 000,00	7 000,00
<b>025020 / Ecole élémentaire franco-allemande de Stuttgart- Sillenburch</b>	<b>192 000,00</b>	<b>192 000,00</b>
<b>DEPENSES / Dépenses</b>	<b>192 000,00</b>	<b>192 000,00</b>
PERS / Personnel	190 000,00	190 000,00
FONC / Fonctionnement	2 000,00	2 000,00
<b>025007B / Lycée franco-allemand Hambourg</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>DEPENSES / Dépenses</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
PERS / Personnel	20 000,00	20 000,00
FONC / Fonctionnement	5 000,00	5 000,00
<b>Totaux</b>	<b>1 840 500,00</b>	<b>1 840 500,00</b>



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### b) Présentation du budget 2022

#### Focus - Flux non budgétaires

Pour vote

Ci-dessous le tableau comprenant les flux non budgétaires (encaissement et décaissement) pris en compte antérieurement sur le budget de l'établissement.

Encaissements non budgétaires		Allemagne Munich	
44174	Bourses scolaires	390 540,00	
541202	Déconcentration des voyages	17 310,00	
541203	Subvention franco-allemande	1 625 000,00	
	Avance "AFT"	700 000,00	
			<b>2 732 850</b>
Décaissements non budgétaires		Allemagne Munich	
44174	Bourses scolaires	390 540,00	
541100	PRR	1 633 797,00	
541101	PFC	401 526,00	
541102	HS/HSA/ISAE	264 747,00	
541103	IJE	8 816,00	
541104	Participation projets immobiliers	1 050 000,00	
541105	Dématérialisation des examens	55 640,00	
			<b>3 805 066</b>

NB. Ajout d'un encaissement Avance France Trésor (AFT) de 700 000 € pour l'aide à la réalisation des travaux de rénovation du gymnase de Giesing et l'aménagement des combles de Sendling.

Le rattachement fin 2021 du lycée franco-allemand de Hambourg conduit à une réévaluation de la subvention franco-allemande à hauteur de 25 000,00 € intégrés en dépenses au budget initial au bénéfice de l'organisation budgétaire 025O07B (LFA de Hambourg), soit 1 625 000,00 €.



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### b) Présentation du budget 2022

#### Autorisation budgétaire tout budget

DEPENSES						
	Montants Budget N-1		Montants prévision d'exécution N-1		Montants Budget initial N	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	4 025 190,00	3 922 190,00	0,00	0,00	3 436 000,00	3 436 000,00
Investissement	781 500,00	511 500,00	0,00	0,00	1 076 500,00	876 500,00
Personnel	8 372 100,00	8 372 100,00	0,00	0,00	8 617 500,00	8 617 500,00
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>13 178 790,00</b>	<b>12 805 790,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 130 000,00</b>	<b>12 930 000,00</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

RECETTES			
Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	
12 530 866,30	0,00	12 288 718,00	Recettes globalisées
209 000,00	0,00	0,00	Autres financements de l'Etat
3 219 000,00	0,00	3 195 000,00	Autres financements publics
9 102 866,30	0,00	9 093 718,00	Recettes propres
<b>12 530 866,30</b>	<b>0,00</b>	<b>12 288 718,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>274 923,70</b>	<b>0,00</b>	<b>641 282,00</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

Sur cette base, les autorisations budgétaires 2022 du Lycée Jean Renoir de Munich tout budget sont établies en dépenses à 12.930.000,00 € et en recettes à 12.288.718,00 € avec donc un solde budgétaire de - 641.282,00 €. Elles intègrent le SACD Mutualisation. Pour le détail des chiffres SACD



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### b) Présentation du budget 2022

#### Equilibre financier tout budget

Pour vote

BESOINS			
	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	291 923,70	0,00	641 282,00
<i>dont Budget Principal</i>	0,00	0,00	0,00
<i>dont Budget Annexe</i>	291 923,70	0,00	641 282,00
Remboursements d'emprunts (capital) :	0,00	0,00	0,00
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	0,00	0,00	0,00
Autres décaissements non budgétaires (e1)	4 351 922,22	0,00	3 805 066,00
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>4 643 845,92</b>	<b>0,00</b>	<b>4 446 348,00</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>4 643 845,92</b>	<b>0,00</b>	<b>4 446 348,00</b>

L'équilibre financier est assuré par un prélèvement sur trésorerie d'un montant de 1 713 498 €

FINANCEMENTS			
Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	
17 000,00	0,00	0,00	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
0,00	0,00	0,00	<i>dont Budget Principal</i>
17 000,00	0,00	0,00	<i>dont Budget Annexe</i>
0,00	0,00	0,00	Nouveaux emprunts (capital) :
0,00	0,00	0,00	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
2 391 055,00	0,00	2 732 850,00	Autres encaissements non budgétaires (e2)
2 408 055,00	0,00	2 732 850,00	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
2 235 790,92	0,00	1 713 498,00	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
0,00	0,00	0,00	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
2 235 790,92	0,00	1 713 498,00	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
4 643 845,92	0,00	4 446 348,00	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>



## 4. Vie de l'établissement / Finances

## b) Présentation du budget 2022

Pour information : autorisation budgétaire SACD Mutualisation uniquement

DEPENSES						
	Montants Budget N-1		Montants prévision d'exécution N-1		Montants Budget initial N	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	480 000,00	480 000,00	0,00	0,00	382 500,00	382 500,00
Investissement	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
Personnel	93 500,00	93 500,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>575 000,00</b>	<b>575 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>434 000,00</b>	<b>434 000,00</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>		<b>17 000,00</b>		<b>0,00</b>		<b>285 640,00</b>

RECETTES			
Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	
592 000,00	0,00	719 640,00	Recettes globalisées
150 000,00	0,00	0,00	Autres financements de l'Etat
442 000,00	0,00	719 640,00	Recettes propres
<b>592 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>719 640,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

A noter que la part du budget réservée au SACD Mutualisation dégage un solde budgétaire d'un montant de 285 640 € que l'on retrouve dans la présentation « tout budget » précédente.



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### b) Présentation du budget 2022

Pour information : Equilibre financier SACD Mutualisation uniquement

Pour vote

BESOINS			
	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	0,00	0,00
<i>dont Budget Principal</i>	0,00	0,00	0,00
<i>dont Budget Annexe</i>	0,00	0,00	0,00
Remboursements d'emprunts (capital) ;	0,00	0,00	0,00
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	0,00	0,00	0,00
Autres décaissements non budgétaires (e1)	0,00	0,00	0,00
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)</b>	17 000,00	0,00	285 640,00
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	0,00	0,00	0,00
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	17 000,00	0,00	285 640,00
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>285 640,00</b>

FINANCEMENTS			
Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	
17 000,00	0,00	285 640,00	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
0,00	0,00	0,00	<i>dont Budget Principal</i>
17 000,00	0,00	285 640,00	<i>dont Budget Annexe</i>
0,00	0,00	0,00	Nouveaux emprunts (capital) ;
0,00	0,00	0,00	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
0,00	0,00	0,00	Autres encaissements non budgétaires (e2)
17 000,00	0,00	285 640,00	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
0,00	0,00	0,00	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
0,00	0,00	0,00	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
0,00	0,00	0,00	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>285 640,00</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### b) Présentation du budget 2022

Pour information : Situation patrimoniale / compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Personnel	8 278 600,00	0,00	8 617 500,00
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 799 481,52	0,00	3 831 432,02
Intervention (le cas échéant)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>12 078 081,52</b>	<b>0,00</b>	<b>12 448 932,02</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>12 078 081,52</b>	<b>0,00</b>	<b>12 448 932,02</b>

PRODUITS	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Subventions de l'Etat	0,00	0,00	0,00
Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00
Autres subventions	3 278 000,00	0,00	3 195 000,00
Autres produits	8 660 866,30	0,00	9 093 718,00
<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>11 938 866,30</b>	<b>0,00</b>	<b>12 288 718,00</b>
<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>139 215,22</b>	<b>0,00</b>	<b>160 214,02</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>12 078 081,52</b>	<b>0,00</b>	<b>12 448 932,02</b>



## 4. Vie de l'établissement / Finances

## b) Présentation du budget 2022

Pour vote

Pour information : Situation patrimoniale / capacité d'autofinancement

	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>-139 215,22</b>	<b>0,00</b>	<b>-160 214,02</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	357 291,52	0,00	395 432,02
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	0,00	0,00
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>218 076,30</b>	<b>0,00</b>	<b>235 218,00</b>



## 4. Vie de l'établissement / Finances

Pour vote

### b) Présentation du budget 2022

Pour information : Situation patrimoniale / Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Insuffisance d'autofinancement	0,00	0,00	0,00
Investissements			
	510 000,00	0,00	876 500,00
Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>510 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>876 500,00</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RESSOURCES	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Capacité d'autofinancement	218 076,30	0,00	235 218,00
Financement de l'actif par l'État	0,00	0,00	0,00
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>218 076,30</b>	<b>0,00</b>	<b>235 218,00</b>
<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>291 923,70</b>	<b>0,00</b>	<b>641 282,00</b>



## 4. Vie de l'établissement / Finances

Pour vote

### b) Présentation du budget 2022

#### Situation patrimoniale - SACD uniquement

#### Compte de résultat prévisionnel

CHARGES				PRODUITS			
	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N		Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Personnel	93 500,00	0,00	50 000,00	Subventions de l'Etat	0,00	0,00	0,00
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	0,00	0,00	0,00	Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	480 000,00	0,00	382 500,00	Autres subventions	0,00	0,00	0,00
Intervention (le cas échéant)	0,00	0,00	0,00	Autres produits	592 000,00	0,00	719 640,00
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>573 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>432 500,00</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>592 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>719 640,00</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>18 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 140,00</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>592 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>719 640,00</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>592 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>719 640,00</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

#### Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>18 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 140,00</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	0,00	0,00
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>18 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 140,00</b>



## 4. Vie de l'établissement / Finances

Pour vote

### b) Présentation du budget 2022

#### Situation patrimoniale - SACD uniquement

EMPLOIS				RESSOURCES			
	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N		Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Insuffisance d'autofinancement	0,00	0,00	0,00	Capacité d'autofinancement	18 500,00	0,00	287 140,00
Investissements	1 500,00	0,00	1 500,00	Financement de l'actif par l'État	0,00	0,00	0,00
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0,00	0,00	0,00
				Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>18 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 140,00</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>285 640,00</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

#### Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	17 000,00	0,00	285 640,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	0,00	0,00	0,00
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	17 000,00	0,00	285 640,00
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	0,00	0,00	0,00
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	0,00	0,00	0,00
Niveau final de la TRÉSORERIE	0,00	0,00	0,00



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### b) Présentation du budget 2022

Pour vote

#### Complément d'information relative au parc immobilier

Pour information, le remboursement des sommes avancées par l'Agence pour l'acquisition du site de Giesing en 2006 s'élève à 1,05 M€ par an jusqu'en 2023 inclus (SPSI).

Les projets d'investissement en cours sont principalement le projet de rénovation du gymnase de Giesing et l'aménagement des combles du site de Sendling (env. 6,2 M€ pour ces deux opérations). Une avance France Trésor (AFT) de 700 000 € a été accordée par l'AEFE pour la réalisation des opérations. Initialement, le montant de l'opération s'élevait à 5M d'euros. Suite à la décision de remplacer la toiture, cette enveloppe a été portée à un montant de 6,2M€, notamment grâce à l'abondement d'une AFT (avance France Trésor). Dans ce contexte, le directeur de l'AEFE a autorisé le proviseur à signer un avenant au contrat de MOE (maîtrise d'œuvre) pour étude de faisabilité. Pour retrouver cette autorisation [CLIQUEZ ICI](#).

La mise en place du nouveau SPSI 2022-2026 (Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière) permet de donner de nouvelles orientations de la politique patrimoniale de l'établissement. Il commencera à être mis en œuvre dès le budget 2022. Il fera l'objet d'une présentation spécifique après son adoption.



## 4. Vie de l'établissement / Finances

Pour vote

### b) Présentation du budget 2022

#### Fonds de roulement et trésorerie tout budget

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-291 923,70	0,00	-641 282,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	1 943 867,22	0,00	1 072 216,00
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-2 235 790,92	0,00	-1 713 498,00
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	<b>6 043 746,30</b>	<b>6 043 746,30</b>	<b>5 402 464,30</b>
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	<b>1 965 676,00</b>	<b>1 965 676,00</b>	<b>3 037 892,00</b>
Niveau final de la TRESORERIE	<b>4 078 070,30</b>	<b>4 078 070,30</b>	<b>2 364 572,30</b>

#### Fonds de roulement et trésorerie SCD Mutualisation uniquement

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	17 000,00	0,00	285 640,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	0,00	0,00	0,00
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	17 000,00	0,00	285 640,00
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Niveau final de la TRESORERIE	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### b) Présentation du budget 2022



Le budget est fondé sur des éléments connus mais aussi des éléments prévisionnels qui se réaliseront en cours d'exercice.

Le constat de la variation à la baisse des effectifs (-121 élèves) à la rentrée 2021 est pris en compte. En revanche, cela n'augure pas de la poursuite de la baisse des effectifs à la rentrée prochaine selon les inflexions qui pourront être apportées.

Une fois élaboré, la mise en œuvre du projet d'établissement sera à ce titre un élément fort de dynamisme et de visibilité pour permettre cette croissance.

Notre charge immobilière est 1.050.000 € jusqu'en 2023. La perspective de l'extinction de ce remboursement après l'exercice prochain libérera d'autant nos marges de manœuvre pour un retour à l'équilibre dès l'exercice suivant.

L'inflation en Allemagne est annoncée à 4,53 % en octobre 2021. Cet indicateur influera d'autant les dépenses de l'établissement.

Current inflation in Germany



Source : [inflation.eu](https://inflation.eu)

L'AEFE a prévu de régulariser notre avance de trésorerie pour le fonctionnement des LFA (environ 2M€ au total) selon des modalités qui seront précisées dans les prochaines semaines.

Plusieurs leviers à mettre en action :

Le Renforcement des ressources de l'établissement (révision annuelle des tarifs des droits de scolarité et des prestations annexes, prospection de nouvelles subventions locales ou de l'agence, proposer de nouvelles prestations – service de vacances, mise en location de locaux, prestations externes, mécénat pour la caisse de solidarité (don du Förderverein, de partenaires du tissu économique local, etc.),

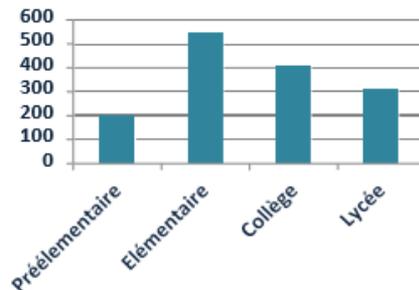
Maîtriser les dépenses de l'établissement :

- Poste de dépenses de personnel (nombre des emplois proposés, niveau de rémunération, offre pédagogique, politique de remplacement des absences)
- Le projet de réforme des grilles de rémunération permettra une meilleure prise en compte des carrières et des rémunérations tout en permettant une maîtrise renforcée du recrutement et du suivi des personnels)
- Recherche des marges d'économie sur les paiements des dépenses (renégociation des marchés, mise en concurrence renforcée, arbitrages sur certaines dépenses non indispensables....).
- Les éléments positifs de la réussite à une amélioration de notre niveau de trésorerie:
- La politique de développement de l'établissement
- L'ambition d'amélioration de notre attractivité
- Le soutien de l'agence à la cette amélioration

## Fiche Aide nette

### Effectifs élèves

	Moyenne 2020	2020/2021 vs 2019/2020
Préélémentaire	201	-5,4%
Elémentaire	544	-4,0%
Collège	405	-0,5%
Lycée	308	-1,9%
PostBac	0	
<b>Total</b>	<b>1458</b>	<b>-2,8%</b>



### Droits de scolarité : tarif 2020/2021 en €

	Français	Nationaux	Tiers
Préélémentaire	4 765 €	4 765 €	4 765 €
Elémentaire	4 257 €	4 257 €	4 257 €
Collège	5 463 €	5 463 €	5 463 €
Lycée	5 710 €	5 710 €	5 710 €

Part élèves français 80%  
Evolution élèves FR N-1 -3,6%

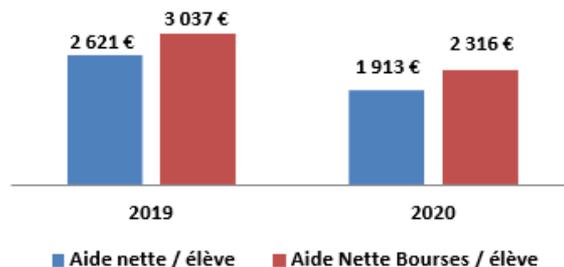
Tarif moyen pondéré 5 027,26 €  
Evolution N-1 +1,3%

AEFE	
Masse Salariale	4 822 946 €
Masse salariale expatriés	666 494 €
Masse salariale expatriés ventilée	721 654 €
Masse salariale résidents	4 101 292 €
Masse salariale VI	- €
<b>Subventions</b>	<b>45 556 €</b>
Fonctionnement	- €
Investissement	- €
COVID (Aide Familles_Urgence)	37 344 €
Mutualisation ventilée	8 211 €
<b>Coût des services centraux</b>	<b>141 229 €</b>
<b>Participation AEFE</b>	<b>5 009 731 €</b>

Aide nette sans Bourses	2 790 366 €
Aide nette / élève	1 913 €
Aide nette AEFE / recette théorique	38,4%

Aide nette avec Bourses	3 377 250 €
Aide Nette Bourses / élève	2 316 €

### Evolution Aide nette / élève



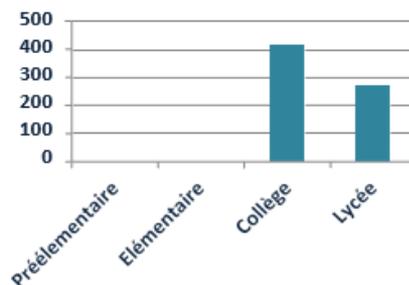
Établissement	
Effectifs personnels résidents au 31/12/2020	
Taux de référence	54%
Effectif coût 0	0
Effectif coût participatif	40
Effectif coût complet	4
<b>Total</b>	<b>44</b>
PRR + ISVL	1 709 629,79 €
Indemn. Suppl.	104 669,03 €
<b>Participation MS</b>	<b>1 814 298,82 €</b>
Taux de participation MS	38%
Recette théorique 2020	7 270 153,00 €
<b>Participation Forfaitaire Completa</b>	<b>405 066,66 €</b>
Taux	5,6%
<b>Participation établissement</b>	<b>2 219 365,48 €</b>
<b>Taux autofinancement établissement</b>	<b>66,4%</b>

Aide à la scolarité	
Montant de l'AS	586 884 €
Nb. de bénéficiaires	140
Part des français	12%
Montant moyen	4 192 €

### Fiche Aide nette

#### Effectifs élèves

	Moyenne 2020	2020/2021 vs 2019/2020
Préélémentaire	0	
Elémentaire	0	
Collège	412	-0,5%
Lycée	268	4,9%
PostBac	0	
<b>Total</b>	<b>681</b>	<b>1,6%</b>



#### Droits de scolarité : tarif 2020/2021 en €

	Français	Nationaux	Tiers
Préélémentaire	- €	- €	- €
Elémentaire	- €	- €	- €
Collège	- €	- €	- €
Lycée	- €	- €	- €

Part élèves français 73%  
Evolution élèves FR N-1 +1,4%

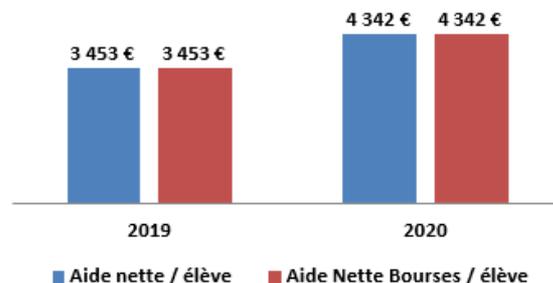
Tarif moyen pondéré - €  
Evolution N-1

AEFE	
Masse Salariale	2 410 547 €
Masse salariale expatriés	156 199 €
Masse salariale expatriés ventilée	199 546 €
Masse salariale résidents	2 211 001 €
Masse salariale VI	- €
<b>Subventions</b>	<b>575 842 €</b>
Fonctionnement	574 207 €
Investissement	- €
COVID (Aide Familles_Urgence)	- €
Mutualisation ventilée	1 636 €
<b>Coût des services centraux</b>	<b>65 918 €</b>
<b>Participation AEFÉ</b>	<b>3 052 307 €</b>

Aide nette sans Bourses	2 955 509 €
Aide nette / élève	4 342 €
<b>Aide nette AEFÉ / recette théorique</b>	

Aide nette avec Bourses	2 955 509 €
Aide Nette Bourses / élève	4 342 €

#### Evolution Aide nette / élève



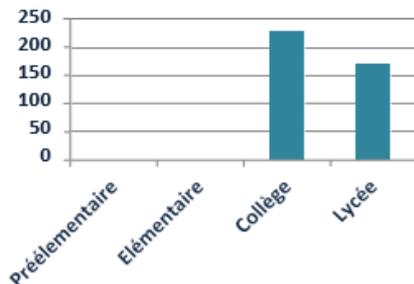
Etablissement	
Effectifs personnels résidents au 31/12/2020	
Taux de référence	0%
Effectif coût 0	0
Effectif coût participatif	23
Effectif coût complet	0
<b>Total</b>	<b>23</b>
PRR + ISVL	0,00 €
Indemn. Suppl.	96 798,78 €
<b>Participation MS</b>	<b>96 798,78 €</b>
Taux de participation MS	4%
Recette théorique 2020	0,00 €
<b>Participation Forfaitaire Complementa</b>	<b>0,00 €</b>
Taux	
<b>Participation établissement</b>	<b>96 798,78 €</b>
<b>Taux autofinancement établissement</b>	<b>0,0%</b>

Aide à la scolarité	
Montant de l'AS	- €
Nb. de bénéficiaires	
Part des français	#VALEUR!
Montant moyen	- €

## Fiche Aide nette

### Effectifs élèves

	Moyenne 2020	2020/2021 vs 2019/2020
Préélémentaire	0	
Elémentaire	0	
Collège	226	0,4%
Lycée	171	-7,4%
PostBac	0	
<b>Total</b>	<b>397</b>	<b>-3,0%</b>



### Droits de scolarité : tarif 2020/2021 en €

	Français	Nationaux	Tiers
Préélémentaire	- €	- €	- €
Elémentaire	- €	- €	- €
Collège	- €	- €	- €
Lycée	- €	- €	- €

Part élèves français **87%**  
Evolution élèves FR N-1 **-6,8%**

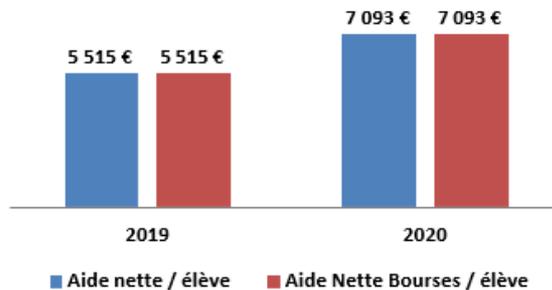
Tarif moyen pondéré **- €**  
Evolution N-1

AEFE	
<b>Masse Salariale</b>	<b>2 308 308 €</b>
Masse salariale expatriés	155 221 €
Masse salariale expatriés ventilée	180 503 €
Masse salariale résidents	2 127 804 €
Masse salariale VI	- €
<b>Subventions</b>	<b>549 955 €</b>
Fonctionnement	548 019 €
Investissement	- €
COVID (Aide Familles_Urgence)	982 €
Mutualisation ventilée	954 €
<b>Coût des services centraux</b>	<b>38 447 €</b>
<b>Participation AEFE</b>	<b>2 896 710 €</b>

<b>Aide nette sans Bourses</b>	<b>2 816 012 €</b>
Aide nette / élève	7 093 €
<b>Aide nette AEFE / recette théorique</b>	

<b>Aide nette avec Bourses</b>	<b>2 816 012 €</b>
Aide Nette Bourses / élève	7 093 €

### Evolution Aide nette / élève



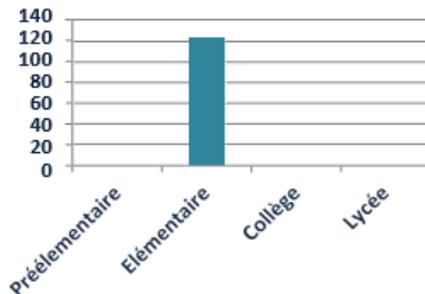
Etablissement	
<b>Effectifs personnels résidents au 31/12/2020</b>	
Taux de référence	0%
Effectif coût 0	0
Effectif coût participatif	20
Effectif coût complet	0
<b>Total</b>	<b>20</b>
PRR + ISVL	0,00 €
Indemn. Suppl.	80 697,25 €
<b>Participation MS</b>	<b>80 697,25 €</b>
Taux de participation MS	3%
Recette théorique 2020	0,00 €
<b>Participation Forfaitaire Complémentaire</b>	<b>0,00 €</b>
Taux	
<b>Participation établissement</b>	<b>80 697,25 €</b>
<b>Taux autofinancement établissement</b>	<b>0,0%</b>

Aide à la scolarité	
<b>Montant de l'AS</b>	<b>- €</b>
Nb. de bénéficiaires	
Part des français	#VALEUR!
Montant moyen	- €

## Fiche Aide nette

### Effectifs élèves

	Moyenne 2020	2020/2021 vs 2019/2020
Préélémentaire	0	
Elémentaire	123	-12,5%
Collège	0	
Lycée	0	
PostBac	0	
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>-12,5%</b>



### Droits de scolarité : tarif 2020/2021 en €

	Français	Nationaux	Tiers
Préélémentaire	- €	- €	- €
Elémentaire	- €	- €	- €
Collège	- €	- €	- €
Lycée	- €	- €	- €

Part élèves français **74%**  
 Evolution élèves FR N-1 **-9,6%**

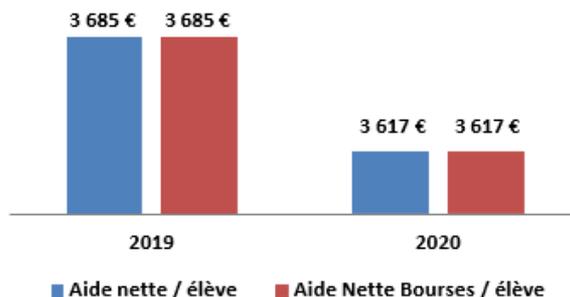
Tarif moyen pondéré **- €**  
 Evolution N-1

AEFE	
Masse Salariale	398 015 €
Masse salariale expatriés	- €
Masse salariale expatriés ventilée	5 211 €
Masse salariale résidents	392 804 €
Masse salariale VI	- €
<b>Subventions</b>	<b>38 609 €</b>
Fonctionnement	37 539 €
Investissement	- €
COVID (Aide Familles_Urgence)	- €
Mutualisation ventilée	1 070 €
<b>Coût des services centraux</b>	<b>11 879 €</b>
<b>Participation AEFE</b>	<b>448 504 €</b>

<b>Aide nette sans Bourses</b>	<b>443 729 €</b>
Aide nette / élève	3 617 €
<b>Aide nette AEFE / recette théorique</b>	
<b>Aide nette avec Bourses</b>	<b>443 729 €</b>
Aide Nette Bourses / élève	3 617 €

Etablissement	
<b>Effectifs personnels résidents au 31/12/2020</b>	
Taux de référence	0%
Effectif coût 0	0
Effectif coût participatif	3
Effectif coût complet	0
<b>Total</b>	<b>3</b>
PRR + ISVL	0,00 €
Indemn. Suppl.	4 774,56 €
<b>Participation MS</b>	<b>4 774,56 €</b>
Taux de participation MS	1%
Recette théorique 2020	0,00 €
<b>Participation Forfaitaire Complémentaire</b>	<b>0,00 €</b>
Taux	
<b>Participation établissement</b>	<b>4 774,56 €</b>
<b>Taux autofinancement établissement</b>	<b>0,0%</b>

### Evolution Aide nette / élève

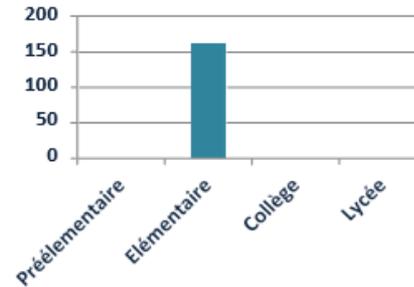


Aide à la scolarité	
Montant de l'AS	- €
Nb. de bénéficiaires	
Part des français	#VALEUR!
Montant moyen	- €

## Fiche Aide nette

### Effectifs élèves

	Moyenne 2020	2020/2021 vs 2019/2020
Préélémentaire	0	
Elémentaire	160	-1,2%
Collège	0	
Lycée	0	
PostBac	0	
<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>-1,2%</b>



### Droits de scolarité : tarif 2020/2021 en €

	Français	Nationaux	Tiers
Préélémentaire	- €	- €	- €
Elémentaire	- €	- €	- €
Collège	- €	- €	- €
Lycée	- €	- €	- €

Part élèves français 81%  
Evolution élèves FR N-1 -3,8%

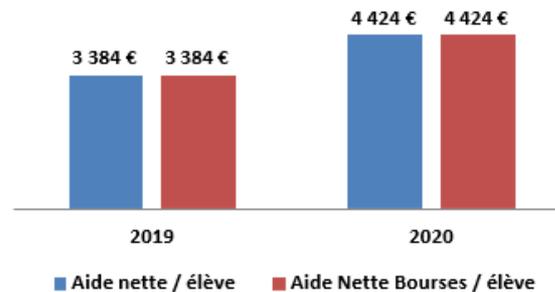
Tarif moyen pondéré - €  
Evolution N-1

AEFE	
<b>Masse Salariale</b>	<b>549 484 €</b>
Masse salariale expatriés	- €
Masse salariale expatriés ventilée	6 811 €
Masse salariale résidents	542 673 €
Masse salariale VI	- €
<b>Subventions</b>	<b>151 633 €</b>
Fonctionnement	150 234 €
Investissement	- €
COVID (Aide Familles_Urgence)	- €
Mutualisation ventilée	1 398 €
<b>Coût des services centraux</b>	<b>15 527 €</b>
<b>Participation AEFE</b>	<b>716 644 €</b>

Aide nette sans Bourses	709 266 €
Aide nette / élève	4 424 €
Aide nette AEFE / recette théorique	

Aide nette avec Bourses	709 266 €
Aide Nette Bourses / élève	4 424 €

### Evolution Aide nette / élève



Etablissement	
<b>Effectifs personnels résidents au 31/12/2020</b>	
Taux de référence	0%
Effectif coût 0	0
Effectif coût participatif	7
Effectif coût complet	0
<b>Total</b>	<b>7</b>
PRR + ISVL	0,00 €
Indemn. Suppl.	7 377,72 €
<b>Participation MS</b>	<b>7 377,72 €</b>
Taux de participation MS	1%
Recette théorique 2020	0,00 €
<b>Participation Forfaitaire Complementa</b>	<b>0,00 €</b>
Taux	
<b>Participation établissement</b>	<b>7 377,72 €</b>
<b>Taux autofinancement établissement</b>	<b>0,0%</b>

Aide à la scolarité	
Montant de l'AS	- €
Nb. de bénéficiaires	
Part des français	#VALEUR!
Montant moyen	- €



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### c) Tableau des voyages et des sorties scolaires

Pour vote

lieu	date_debut	date_fin	nb_accompagnateurs	classes_concernées	nb_elevés	tarif_eleve	part_Etablissement	Autres participations	Cout_total_prévisionnel	organisateur	encadrement	description
Oberammergau	24/01/2022	26/01/2022	2	Terminales humanités	11	180,00 €	225,00 €		2 205,00 €	Mme Marpeau	M. Llouberes	Mise en œuvre thème La recherche de soi
Voyage Paris 1	07/02/2022	10/02/2022	2	terminale	24	450,00 €	900,00 €		11 700,00 €	Mme Provost	M. Dufeu	Voyage d'orientation en vue de l'après-bac selon programme
Voyage Paris 2	15/02/2022	18/02/2022	6	4eme	83	324,50 €	1 947,00 €		28 880,50 €	Mme Rouchon	Mme Decléty Marpeau Ruiz Lebras Valmy Hochard Langlais	A la découverte de Paris au cœur du programme de 4ème
Voyage Strasbourg	08/03/2022	11/03/2022	3	Gpes 1ere HGGSP 1	35	280,00 €	822,00 €		10 622,00 €	Mme Decléty	Mme Ruiz, M. Detant	Programme de géopolitique
Voyage Tbilissi	19/03/2022	26/03/2022	2	Seconde	6	500,00 €	1 000,00 €		4 000,00 €	M. Sébastien Fraleux	Mme Celia Hernandez	Art-tbilissi (danse)
Voyage Rome	03/04/2022	08/04/2022	3	1ere et Terminales	39	494,00 €	1 482,00 €		20 747,88 €	Mme Haussmann	Mme Mennerun + 1	Programme de latin + les pouvoirs de la parole et la représentation du monde
Voyage Regensburg	27/04/2022	29/04/2022	8	CPa + CPb + CPc + CPe	69	159,00 €	1 272,00 €	552,00 €	12 795,00 €	Mme Sandra Poirier	Mme Stéphanie Priou + Mme Anne Rousseau + Mathilde Dietze Bonifacj	Classe transplantée - L'architecture au fil du temps
Voyage Nordlingen	04/05/2022	05/05/2022	4	1ere SPE SVT	58	85,30 €	468,12 €		5 415,52 €	Mme Valérie Kaas	Mme Bub / Valmy +1	Sortie de géologie
Voyage Kiev	06/06/2022	09/06/2022	2	5ème/4ème	12	410,00 €	820,00 €		5 740,00 €	M. Kevin Hochard	Mme Celia Hernandez	Rencontres sportives - parcours d'orientation
Voyage classe verte Königsdorf	13/06/2022	15/06/2022	5	CE2e et CM1c	44	128,00 €	640,00 €		6 272,00 €	Mme Véronique Epkenhans	Mme Christelle Zehilic + Mme Janna Tsintsiou	Classe verte



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### d) Don du Förderverein au LJR

Le Förderverein souhaite faire un don de 2 900 € au LJR pour alimenter la caisse de solidarité.

Le proviseur remercie le Förderverein pour cette aide qui bénéficiera à de nombreux élèves dans le cadre de projets pédagogiques.

Pour vote



Förderverein Lycée Jean Renoir e.V.  
Deutsch-französische Schule  
Berlepschstrasse 3  
81373 München

### SPENDEN BESTÄTIGUNG

Sehr geehrte Damen und Herren,

der Zweck des Fördervereins ist die Erziehung von Kindern und Jugendlichen französischer, deutscher und anderer Sprachzugehörigkeit in Bayern zu fördern und damit den Zugang zur französischen Kunst und Kultur zu öffnen und in der Schule (Kindergarten, Grundschule, Gymnasien) die Erziehung zur Zweisprachigkeit zu fördern.

Zur Erfüllung dieses Zwecks und nach dem Vorstandbeschluss vom 08.11.2021 wurde beschlossen, dass der Verein **2900 €** (zweitausendneuhundert Euro in Worten) an den Solidaritätsfonds des Lycée Jean Renoir (Caisse de solidarité) spenden wird. Der Solidaritätsfonds soll den Schülern des Lycée Jean Renoir und ihren Familien, die an kulturellen Aktivitäten, Ausflügen und Reisen im Rahmen des Schulprogramms teilnehmen, helfen, die anfallenden Kosten zu decken,

Die Spende werden wir überweisen an die

**Bank: TRESOR PUBLIC**

**Kontoinhaber : LYCEE FRANCAIS MUNICH**

**Kontonummer: 00001020468**

**IBAN : FR76 1007 1449 0000 0010 2046 842**

**BLZ: TRPUFRP1XXX**

Wir bitten um Zusenden einer Spendenbescheinigung.

München, den 08.11.2021

Alain Houille  
Stellvertretender Vorsitzender



## 5. Vie de l'établissement / Pédagogie

Pour vote



### a) Convention d'échange scolaire entre le LJR et le lycée de Valence (Espagne)

Dans le cadre d'échanges scolaires entre des élèves du lycée Jean Renoir et du lycée français de Valence en Espagne, le proviseur soumet à votes la convention d'échanges scolaires suivante : [CLIQUEZ ICI](#). L'objet de la convention est « *Organisation d'un partenariat et d'un échange d'élèves dans le cadre de deux établissements du réseau des établissements français à l'étranger.* »

#### Article 1 : Objectifs

Dans le cadre du partenariat scolaire susmentionné, un échange d'élèves est organisé selon les dispositions de la présente convention.

Il remplit les objectifs suivants :

- Favoriser l'ouverture culturelle et l'ouverture d'esprit des élèves des deux établissements par la découverte d'un autre milieu, dans un pays étranger.
- Donner l'opportunité aux élèves de progresser dans la langue du pays d'accueil, l'allemand pour les élèves du lycée de Valencia et espagnol pour les élèves de Munich (deux langues dont la maîtrise est essentielle dans le monde du XXIème siècle), par le biais d'une immersion au sein de familles germanophones/hispanophones (dans la mesure du possible), de l'environnement extérieur et de cours de niveau avancé.
- Favoriser l'autonomie des élèves en les éloignant de leur milieu scolaire et familial durant environ un trimestre.
- Tisser des liens entre élèves du réseau qui pourront éventuellement évoluer vers des liens d'amitié et/ou, plus tard, vers des liens professionnels et économiques.

Ces objectifs s'inscrivent naturellement dans les projets d'établissement des deux lycées, dans le plan stratégique de l'AEFE.

#### Article 2 : Activités

Les activités des élèves consisteront à poursuivre leur scolarité durant un séjour pouvant aller de 4 semaines à un trimestre (120 jours maximum) dans l'établissement partenaire. Les élèves suivront les cours inscrits à l'emploi du temps de la classe d'affectation ainsi que le règlement intérieur de l'établissement d'accueil (qu'ils auront préalablement signé). Ils se soumettront aux modalités d'évaluation et de notation de l'établissement d'accueil.

Au retour dans leur établissement d'origine, les résultats de chaque élève seront intégrés à leur bilan scolaire général.

Un contrat d'études, dont un modèle figure en annexe à la présente convention,

sera établi pour chaque élève inscrit dans le programme d'échange.

Les résultats escomptés sont : bon comportement, continuité scolaire et progrès, notamment dans la langue du pays d'accueil.

Un compte rendu est remis aux établissements selon les modalités qu'ils déterminent.

#### Article 3 : Dates et lieu

L'échange se déroulera entre septembre et juin. La période sera découpée en 2 temps : un temps d'accueil et un temps de voyage pour chaque élève. Tout au long de cette période chaque établissement accueillera de manière concomitante l'élève de l'autre établissement.

#### Article 4 : Déplacements des élèves

Le plan de vol est déterminé par la famille de l'élève, qui le transmet à la famille d'accueil. Quant aux déplacements dans le pays d'accueil, ils sont déterminés par la famille d'accueil en concertation avec la famille de l'élève accueilli.

#### Article 5 : Accueil et hébergement

À leur arrivée dans le pays d'accueil, les élèves sont pris en charge par les responsables de la famille hôte.

À leur retour, ils sont accueillis par leurs parents ou responsables légaux.

Dans sa famille d'accueil, chaque élève devra disposer d'une chambre individuelle et calme, d'un accès à Internet.

Les mesures et précautions nécessaires sont prises pour assurer la qualité et la sécurité de l'hébergement proposé.

Les familles devront munir leurs enfants des documents de santé nécessaires à leur éventuelle prise en charge sanitaire dans le pays d'accueil. En outre, elles souscriront préalablement au départ de leur enfant une assurance maladie/accident, rapatriement et responsabilité civile à l'étranger couvrant leur enfant lors de son séjour dans le pays d'accueil



## 5. Vie de l'établissement / Pédagogie

Pour vote

### a) Convention d'échange scolaire entre le LJR et le lycée de Valence (Espagne)

#### Article 6 : Financement

Les frais de scolarité étant considérés comme équivalents, ne seront pas facturés aux familles des élèves accueillis. Les seuls frais qui viendraient à être facturés aux familles des élèves accueillis seraient, le cas échéant, les frais d'inscription aux activités extrascolaires et/ou au service de demi-pension.

Les autres frais liés à l'échange sont entièrement à la charge des familles. L'hébergement et la pension complète sont à la charge des familles d'accueil. Les frais de voyage ainsi que l'argent de poche sont à la charge des familles des élèves concernés.

#### Article 7 : Responsabilités et couverture des risques

Pendant leur séjour, les élèves sont placés sous la responsabilité de l'établissement scolaire d'accueil durant les horaires scolaires et sous la responsabilité des familles d'accueil le reste du temps.

Les élèves participant à l'échange sont confiés à l'établissement d'accueil après vérification par le chef d'établissement d'origine auprès du représentant de l'établissement d'accueil que les activités proposées et les conditions de déroulement garantissent la sécurité des élèves.

Chaque établissement souscrit une assurance destinée à couvrir les activités des élèves au lycée et le chef d'établissement vérifie que les assurances nécessaires ont été souscrites pour chaque élève candidat à la mobilité : maladie/accidents,

rapatriement et responsabilité civile à l'étranger.

En dehors du temps de classe, les élèves sont placés sous la responsabilité des familles d'accueil, en lien étroit avec leur propre famille. En matière de sorties notamment, ils se soumettent aux dispositions arrêtées entre leurs familles et les familles d'accueil.

Les familles devront munir leurs enfants des documents de santé nécessaires à leur éventuelle prise en charge sanitaire dans le pays d'accueil.

Les établissements encourageront les familles d'accueil à souscrire une assurance en responsabilité couvrant les élèves accueillis.

Ni les chefs d'établissement ayant autorisé l'échange, ni les établissements en tant que tels ne pourront être tenus pour responsables des activités choisies par les familles en dehors du cadre scolaire.

#### Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'une année scolaire et est renouvelable par tacite reconduction. L'établissement qui souhaiterait y mettre fin informera l'autre établissement de son intention. plus tard au mois de juin de l'année scolaire en cours pour effet l'année scolaire suivante.



## 5. Vie de l'établissement / Pédagogie

Pour vote

### b) Modification potentielle du calendrier scolaire 2021-2022

Pour rappel, le calendrier scolaire 2021-2022 a été voté par la communauté scolaire l'année scolaire dernière. Pour le retrouver, [CLIQUEZ ICI](#)

Le proviseur propose à la communauté scolaire une modification qui ne sera valide que

- Si les membres du CE approuvent la demande
- Si les autorités bavaroises répondent favorablement à la demande.

La modification proposée se situe au niveau des vacances de Noël. D'après le calendrier initial et actuellement communiqué aux familles, le départ en congé est prévu mardi 21 décembre 2021 après les cours.

Le proviseur propose que le départ en congé soit fixé vendredi 17 décembre après les cours sans aucun autre changement.

Si la demande de modification est acceptée par les membres du CE, elle sera transmise à au COCAC en poste à Berlin uniquement si les autorités bavaroises donnent leur accord à cette demande de modification.

En contrepartie,

- L'école élémentaire et l'école maternelle devront récupérer ces 2 jours sur deux samedis matins dans le deuxième trimestre de l'année scolaire en cours. (à l'occasion de portes ouvertes par exemple)
- Les élèves du collège et le lycée partiront en congés mardi 28 juin après les cours au lieu du vendredi 24 juin

Cette demande de modification est portée par le proviseur pour permettre aux élèves de trouver un temps de repos un peu plus long que prévu en raison des observations suivantes :

- La période entre le 01/09/2021 et les congés de Noël est particulièrement longue et la seule coupure des vacances d'automne est très courte (une seule semaine). Elle ne permet pas aux élèves de se reposer réellement.
- Le retour des élèves à une scolarité « normale » est une très bonne nouvelle. Professeurs, élèves et parents se réjouissent de la reprise des cours en présentiel depuis la rentrée. Néanmoins, ce retour à la normale du rythme de travail entraîne une plus grande fatigue des élèves et par conséquent des incidents scolaires entre élèves plus nombreux.





## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### a) Certification Umweltschule



Intervention en séance par visioconférence du professeur de SVT du lycée Jean Renoir en charge du club Eco-Ecole.



Le Lycée Jean Renoir s'est vu décerner, pour une nouvelle année consécutive, la certification Éco-École avec une mention 2 étoiles par la commission régionale de coordination du projet « *Umweltschule in Europa / Internationale Nachhaltigkeitsschule* » pour son travail et son engagement au service des projets de développement durable. Pour prendre connaissance du courrier du Ministère du Land [CLIQUEZ ICI](#).

Les personnels et les élèves du LJR peuvent être fiers de leur établissement.

L'équipe de direction adresse ses sincères remerciements aux professeurs, aux personnels et aux parents engagés dans ce projet collectif pour leur investissement remarquable et exemplaire dans l'éducation au développement durable. Elle félicite chaleureusement les élèves pour leur implication et leur engagement qui témoignent de leur sens des responsabilités et qui permettent de hisser le LJR au rang des écoles du Land de Bavière les plus impliquées dans ces démarches et réflexions.

## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### b) Entrée du LJR dans le réseau PASCH

Le Lycée français Jean Renoir de Munich rejoint officiellement le réseau des écoles « Pasch », qui regroupe, dans le monde, plus de 2000 écoles, où l'enseignement de l'allemand langue étrangère et langue seconde tient une place importante. Cette distinction s'inscrit dans la continuité du travail mené, depuis 2019, par les enseignants d'allemand du LJR dans le cadre du Deutsches Sprachdiplom, qui permet aux élèves de Terminale, du groupe Allemand Langue et Civilisation, d'attester de leurs connaissances en allemand pour s'inscrire dans les universités de langue allemande. [CLIQUEZ ICI](#). Mercredi 10 novembre 2021, au cours d'une cérémonie officielle, Madame Dorothea Schulz, conseillère pédagogique pour la langue allemande, auprès du Service central pour l'enseignement de l'allemand à l'étranger, a remis la plaquette « *Pasch – Schulen : Partner der Zukunft* » au proviseur du LJR, entouré des représentants de la communauté scolaire (élus au CE).

Le proviseur remercie les élèves qui ont pris part à la cérémonie (discours de quatre d'entre eux et prestation musicale d'un cinquième.)





## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### c) Actions orientation

#### Temps fort orientation FR

##### Parcours Avenir 3<sup>e</sup> : deux séances en demi-classe - 1<sup>er</sup> trimestre

- Faire le lien entre ses intérêts et les métiers
- Réaliser une fiche métier en s'informant avec le fonds du CDI et ONISEP service en accès dans les e-service de l'ENT

##### Parcours Avenir 2<sup>de</sup> : deux séances en demi-classe - 1<sup>er</sup> trimestre

- Faire le lien entre ses intérêts, ses valeurs et les métiers
- Présentation des ressources en orientation du CDI et sur l'ENT
- Présentation des spécialités aux élèves par les professeurs de spécialité de 1<sup>ère</sup>
- Les élèves de 2<sup>de</sup> ont un stage en fin d'année scolaire du 13 au 17 juin 2022.
- Actualisation et présentation aux lycéens des ressources en Orientation sur l'ENT : [CLIQUEZ ICI](#)

##### Manifestations pour les lycées

- Octobre 2021- Journée étudier à l'étranger Plateforme Agora Monde
- **Semaine de l'orientation du 16 au 19 Novembre** [CLIQUEZ ICI](#)
- **Lundi 29 Novembre 2021** de 9h00 à 11h00- Intervention de Campus France en classe de 1<sup>ère</sup> et terminale : présentation des études supérieures en France et plus particulièrement des cursus de l'UFA avec la présence d'un de ces ambassadeur.
- Novembre- décembre : Visioconférence thématiques des anciens du LJR (Sc. Po, médecine...)
- Décembre : Présentation du concours sésame par une ancienne élève, Valérie L.
- **9 Décembre** : « **Elles bougent pour l'orientation** » afin de promouvoir l'ingénierie et les métiers techniques auprès des jeunes filles de France métropolitaine et outre-mer et à l'international dans les collèges et lycées.
- **26-27 Janvier 2022** 2<sup>ème</sup> salon virtuel Agora Monde
- **Janvier** Présentation de la plateforme Parcours Sup aux élèves ?
- **Février 2022.** Mission de deux Psy EN de l'académie de Strasbourg



## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### c) Actions orientation

#### Temps fort orientation DE

- ✓ **Remise** d'ici mi-décembre, à chaque élève de 1<sup>ère</sup> qui le souhaite, **d'un exemplaire „Studienwahl.de“** ou **„Der offizielle Studienführer für Deutschland“**, offert gracieusement par la *Stiftung für Hochschulzulassung* et la *Bundesagentur für Arbeit* (document vendu 8,90€ dans le commerce)
- ✓ **Entretiens individuels avec la conseillère d'orientation allemande**, Frau Heinzmann de la *Bundesagentur für Arbeit* : **30 minutes pour chaque élève de Terminale** qui le souhaite. Cette année, comme l'année dernière, les entretiens seront très vraisemblablement téléphoniques (salle 312). Temps d'intervention programmé : **entre le 10 et le 21/01/22** en attente de confirmation de sa part.
- ✓ **Visioconférence** organisée par Frau Heinzmann **à l'attention des parents et élèves du lycée** (pour ces derniers, cible prioritaire : les 1<sup>re</sup> ) **afin de présenter le Supérieur allemand**. Intervention programmée sur la mi-janvier, en attente de confirmation
- ✓ Journées Portes ouvertes de la TUM du 14 au 18 mars 2022
- ✓ Pas de date connue pour les Journées Portes ouvertes de la LMU

#### AUTRE INTERVENTION – ORIENTATION

Intervention du CPE et de Mme la professeure documentaliste en charge de l'orientation allemande d'ici les vacances de Noël auprès des classes de 2des, en demi-groupe, pour préparer le stage de fin d'année :

- Le CPE présentera les aspects administratifs de cette action aux élèves
- La professeure documentaliste présentera la démarche de recherche de stage

Une préparation des lettres de motivation et CV est effectuée habituellement avec les professeurs d'allemand



## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### d) Bilan de la mission AEFE des jeudi 21 et vendredi 22 octobre 2021

#### La délégation de l'AEFE était constituée

- Du chef du secteur Europe, Monsieur Philippe LODS
- Du Directeur de Affaires Financières de l'AEFE, Monsieur Tristan CAZES
- De la Conseillère de coopération et d'action culturelle adjointe, déléguée de la direction de l'AEFE, Madame Isabelle PICAULT

#### Le planning d'agenda était le suivant

- [Cliquez ici](#) pour le retrouver

#### Objet de la mission

- Analyser de manière précise la question financière des établissements rattachés au lycée Jean Renoir : LFA de Freiburg et école franco-allemande de Freiburg, LFA de Saarbrücken, Ecole de Stuttgart
- Rencontrer les représentants de la communauté scolaire et échanger avec eux sur la vie de l'établissement et son projet pédagogique
- Visiter les locaux et plus particulièrement le gymnase de Giesing pour lequel un chantier de rénovation complète est à l'étude.

#### Bilan de la mission

Sur la question du financement des LFA, le DAF de l'AEFE a annoncé à la communauté scolaire :

- Que l'Agence remboursera au LJR les écarts entre les subventions allouées au LJR pour le fonctionnement des LFA et le montant constaté des dépenses,
- Qu'un nouveau suivi des dépenses sera mis en place pour que la situation observée au cours des 3 dernières années ne se reproduise plus.

Sur la vie de l'établissement :

- La délégation de l'AEFE soutient fortement le projet de réécriture du projet d'établissement du LJR et la rénovation annoncée du parcours langue des élèves.

Sur la vie le gymnase de Giesing :

- La délégation de l'AEFE a rappelé l'engagement de l'Agence à réaliser au plus vite le projet de la rénovation totale du gymnase. Une fois rénové, ce gymnase sera un outil pédagogique de grande qualité qui permettra de renforcer les pratiques sportives des élèves.



*En date du 15 novembre, le Directeur des Affaires Financières de l'AEFE a informé le proviseur, que l'AEFE opérerait d'ici à la fin de l'année civile la somme de 1.693.530 € qui correspondent aux avances réalisées entre 2016 et 2020 par le LJR.*

*Pour l'exercice 2021, le montant définitif sera arrêté à la fin de l'exercice et régularisé en 2022.*

*Au nom de la communauté scolaire, le proviseur remercie le Directeur de l'AEFE pour l'attention constante qu'il a portée à ce dossier et pour la très bonne nouvelle transmise à la communauté scolaire au CE du 18/11 par la voix du DAF de l'AEFE.*



## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### e) Visite du député Frédéric PETIT de mardi 16 novembre 2021

Le député Frédéric PETIT sera présent au LJR mardi 16 novembre 2021. Il rencontrera les représentants de la communauté scolaire du LJR selon l'agenda de visite suivant :

- 11h30 : Arrivée sur le site de Sendling, du Député
- 11h30 - 12h15 : Échanges avec l'équipe de direction du lycée
- 12h30 - 13h15 : Échanges avec les représentants des personnels
- 13h15 - 14h00 : Échanges avec les représentants des parents
- 14h15 - 15h00 : Rencontre avec des élèves du LJR

## 7. Questions diverses

Personnels

Parents

Elèves